



2 rue Frédéric Passy
92200 Neuilly/ Seine
Tél : 09 53 71 29 81
asso.aranima@gmail.com
www.aranima.com

Chaque membre
"Artiste" aura droit
à une page, dès sa
création, sur le site
www.aranima.com
et sur la page
Facebook de
l'association.

Les membres
"Artiste"
pourront participer
(avec contribution
aux frais) aux salons
ou expositions en
France et à
l'étranger
organisés ou
co-organisés
par ArAnima.

Les autres
membres
(associations,
sponsors et
partenaires) ont
droit aux mêmes
prestations s'ils
développent
une activité
liée à l'art animalier
ou la préservation
de la nature.

BULLETIN D'ADHESION 2012

Je souhaite devenir membre d'ArAnima.

ArAnima a pour but la promotion de l'art animalier et paysager en France, en Europe et dans le monde entier.

ArAnima regroupe des artistes et amis de l'art animalier et paysager désireux de s'investir, à travers l'expression de leur art et de leur conviction, à la cause environnementale et la défense de notre planète et de sa biodiversité.

Ainsi, sont mis en valeur la nature, la vie et le règne animal dans ses aspects patrimoniaux, environnementaux et culturels. Sont donc naturellement hors objet les œuvres d'artistes ayant mis en valeur des attaques contre la vie animale et la nature.

Vous êtes :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Artiste (40 €) | <input type="checkbox"/> Ami(e) des Arts (25 €) |
| <input type="checkbox"/> Etudiant (tarif réduit : 18 €) | <input type="checkbox"/> Association (25€) |
| <input type="checkbox"/> -18 ans (tarif réduit : 12 €) | <input type="checkbox"/> Partenaire ou sponsor (25 €) |

Votre adhésion donne droit à un reçu pour déduction fiscale : 66% des sommes versées sont déductibles. Votre cotisation de 25 € ne vous reviendra qu'à 8,50 €.

Nom, prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Pays :

Téléphone : Mobile :

Email :

Site web :

- Règlement par chèque à l'ordre d'ArAnima
- Espèces
- Autres (mandat, virement, transfert ...)

Fait à le

Signature :

ArAnima

LES ARTISTES ANIMALIERS ET
PAYSAGERS POUR LA
BIODIVERSITE

ORGANISME À BUTS AUTRES QUE
LUCRATIFS
(LOI 1901) DÉCLARÉ À LA
PRÉFECTURE
DE PARIS

A retourner à :

ArAnima

2 rue Frédéric Passy - 92200 Neuilly sur Seine